

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des arrêtés du maire du 3 novembre 2025

N° 2025/51

Arrêté de réglementation de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'entreprise CISE TP Ouest - TSA 70011 - 69134 Dardilly, représentée par Monsieur Guillaume Benjamin ;

Considérant les travaux de projet de sectorisation du réseau AEP, route de Saint-Jean-d'Assé, en agglomération de Mézières-sous-Lavardin entre le 24/11/2025 et le 19/12/2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires pour la réalisation de ces travaux du réseau AEP ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrêté

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

Au droit du chantier, le stationnement de véhicule étranger au chantier sera interdit.

ARTICLE 2 – Restrictions de circulation

La route de Saint-Jean-d'Assé sera restreinte à la circulation par un alternat manuel.

Les deux sens de circulation seront concernés par alternance.

ARTICLE 3 – Signalisation

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée.

Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place seront déposés systématiquement ou occultés si les motifs ayant conduit à les implanter ont disparu.

La signalisation sera à la charge et sous la responsabilité des services de l'entreprise CISE TP Ouest, responsable des travaux.

La signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

ARTICLE 4 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

ARTICLE 5 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet entre le lundi 24 novembre et le vendredi 19 décembre 2025, pour des travaux d'une durée de 2 à 3 jours.

Fait à Mézières sous Lavardin,
Le 3 novembre 2025,
Le Maire,
Linda Goisbault

